

Le diluant die:master 1956-0700

Date d'impression: 17.06.2015

Code du produit: 19560700

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Le diluant die:master 1956-0700

Autres désignations commerciales

1956-0800 die:master Set red
1956-0900 die:master Set blue
1956-1000 die:master Set gold/silver
1957-1000 die:master Set ivory

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Le diluant die:master

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Renfert GmbH
Rue:	Untere Giesswiesen 2
Lieu:	D-78247 Hilzingen
Téléphone:	+49 7731 8208-0
e-mail:	info@renfert.com
Interlocuteur:	Frau Andris
e-mail:	silke.andris@renfert.com
Internet:	www.renfert.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence:	0033 (0) 1 45 42 59 59

Téléfax: +49 7731 8208-70

Téléphone: +49 7731 8208-927

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: F - Facilement inflammable, Xi - Irritant

Phrases R:

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

butanone; méthyléthylcétone
pentane-3-one; diéthylcétone

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS07



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Le diluant die:master 1956-0700

Date d'impression: 17.06.2015

Code du produit: 19560700

Page 2 de 7

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Ne pas inspirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solvants/Dilutions

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
201-159-0	butanone; méthyléthylcétone	50 - 70%
78-93-3	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-002-00-3	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
202-490-3	pentane-3-one; diéthylcétone	20 - 40%
96-22-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-37-66-67	
606-006-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H225 H319 H335 H336 EUH066	
204-658-1	acétate de n-butyle	5 - 15%
123-86-4	R10-66-67	
607-025-00-1	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066	
01-2119485493-29		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Le diluant die:master 1956-0700

Date d'impression: 17.06.2015

Code du produit: 19560700

Page 3 de 7

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2), mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet: www.renfert.com

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	
96-22-0	Diéthylcétone	200	705		VME (8 h)	
		200	600		VME (8 h)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	300	900		VLE (15 min)	

Le diluant die:master 1956-0700

Date d'impression: 17.06.2015

Code du produit: 19560700

Page 4 de 7

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Mesures d'hygiène

Ne pas inspirer les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de rupture: >= 60 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	Testé selon la méthode
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:	non applicable	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	79 °C	
Point d'éclair:	- 1,5 °C DIN 51755 (cc)	
Dangers d'explosion		
non explosif.		
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	11,5 vol. %	
Température d'inflammation:	370 °C	
Pression de vapeur:	105 hPa	
(à 20 °C)		
Densité (à 20 °C):	0,7 - 0,9 g/cm³	
Hydrosolubilité:	Non miscible	
Coefficient de partage:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	
Teneur en solvant:	100%	

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Le diluant die:master 1956-0700

Date d'impression: 17.06.2015

Code du produit: 19560700

Page 5 de 7

Teneur en solide: 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce		Source
96-22-0	pentane-3-one; diéthylcétone					
	par voie orale	DL50	2140 mg/kg	Rat		GESTIS
	dermique	DL50	16300 mg/kg	Lapin		GESTIS
123-86-4	acétate de n-butyle					
	par voie orale	DL50	14000 mg/kg	Ratte		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (pentane-3-one; diéthylcétone)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (butanone; méthyléthylcétone), (pentane-3-one; diéthylcétone), (acétate de n-butyle)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
96-22-0	pentane-3-one; diéthylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1540 mg/l	96 h	Pimephales promelas	GESTIS

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Le diluant die:master 1956-0700

Date d'impression: 17.06.2015

Code du produit: 19560700

Page 6 de 7

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
96-22-0	pentane-3-one; diéthylcétone	0,82

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets-Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: FARBZUBEHÖRSTOFFE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Marine pollutant: no

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Le diluant die:master 1956-0700

Date d'impression: 17.06.2015

Code du produit: 19560700

Page 7 de 7

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 100 %

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI)

M 017 Lösemittel (BGI 621)

M 004 Reizende Stoffe / Ätzende Stoffe (BGI 595)

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Abs. 1 - 16 * Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- | | |
|----|--|
| 10 | Inflammable. |
| 11 | Facilement inflammable. |
| 36 | Irritant pour les yeux. |
| 37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|--------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)